

La forêt et la filière bois en Normandie

17

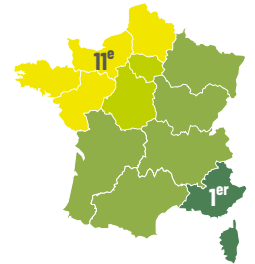
Un faible taux de boisement...

La Normandie est l'une des régions françaises les plus faiblement boisées : 516 320 hectares de forêts publiques et privées (feuillus, résineux et mixtes) et de peupleraies en plein (y compris haies et alignements d'arbres), soit 17 % du territoire régional (contre 31 % en moyenne métropolitaine). Cependant, ce taux de boisement est très variable d'un département normand à l'autre puisqu'il varie de 12 % dans la Manche à 22 % dans l'Eure, département le plus boisé de Normandie.

SAA, Agreste 2019

Taux de boisement :

- > 40 %
- 30 % à 40 %
- 20 % à 30 %
- < 20 %



Une forêt privée majoritaire

La forêt normande est majoritairement privée (à 75 % en moyenne, avec là encore de fortes disparités : de 55 % en Seine-Maritime à 94 % dans la Manche). Elle est relativement morcelée, du fait du nombre très élevé de petits propriétaires privés, mais reste mieux structurée que dans de nombreuses régions françaises. Plus de la moitié de sa surface est dotée de Document de Gestion Durable (DGD), témoignage d'une gestion réelle d'unités économiquement fiables. Par ailleurs, l'Office national des forêts gère des forêts domaniales, des forêts renommées auxquelles il faut ajouter quelques forêts de collectivités locales. Les plus grands de ces massifs (Lyons, Eu, Ecouves, Eawy, Brotonne et Andaines) représentent la moitié des surfaces boisées publiques. Ce sont des futaies de hêtres et chênes réputés pour la qualité de leurs produits.

... mais de belles et grandes forêts

La forêt occupe une place relativement modeste dans la région mais elle produit de beaux arbres, avec une qualité de bois supérieure à la moyenne nationale.

Une part croissante de la production s'inscrit dans une démarche de développement durable, validée par un dispositif d'éco-certification forestière (PEFC ou FSC).

Du chêne surtout

La forêt normande est majoritairement composée de feuillus (86 % du volume des arbres en forêt privée, 84 % pour l'ensemble de la forêt normande). Le traitement en futaie est devenu dominant. Le chêne sessile ou pédonculé constitue l'essence principale, suivi du hêtre, du pin sylvestre et du sapin de Normandie. Plus récemment, se sont rajoutés des résineux exotiques à croissance rapide : Douglas, pin Laricio.

La forêt privée est plus diversifiée que la forêt publique. Elle a privilégié les essences de valeur qui croissent plus rapidement que le chêne et le hêtre : merisier, frêne, châtaigner, sycomore ou encore des résineux comme le pin Laricio et le Douglas.

Exploitations forestières

On compte 171 exploitations forestières et/ou scieries en Normandie. 69 % d'entre elles sont des exploitations forestières sans scierie, 16 % des scieries sans exploitation forestière et 15 % cumulent exploitation forestière et scierie.



Les superficies boisées en 2019		
	Superficie boisée en ha*	Taux de boisement
Eure	131 900	22 %
Orne	122 000	20 %
Seine-Maritime	116 480	18 %
Calvados	76 180	14 %
Manche	69 760	12 %
Normandie	516 320	17 %
France métropolitaine	16 981 840	31 %

* Cette superficie boisée comprend : les forêts de feuillus, de résineux et les forêts mixtes, les peupleraies en plein (y compris haies et alignements d'arbres).

SSP, Agreste, SAA 2019

Une forêt bien exploitée

Contrairement au niveau national, la forêt normande est bien exploitée car la récolte est proche de l'accroissement naturel.

Le bois récolté en forêt est destiné à trois usages principaux :

- le bois d'œuvre récolté sous forme de grumes, destiné au sciage. Selon sa qualité, il est utilisé pour la menuiserie, l'ameublement, la construction, l'emballage ou la fabrication de palettes,
- le bois d'industrie destiné à la fabrication de pâte à papier et de panneaux de particules,
- le bois énergie destiné à la combustion.

Le premier débouché de l'exploitation forestière normande est le secteur de la construction, sous forme de bois d'œuvre. Le deuxième est la fabrication de pâte à papier et de panneaux.

Le bois de feu est également un débouché important mais difficile à quantifier en raison de l'autoconsommation.

En 2019, il a été récolté plus de 1,184 million de m³ de bois en forêt normande dont 59 % de bois certifié.

Bois récolté en 2019 en Normandie

	m ³ ronds	%
Grumes de feuillus	294 870	25 %
Grumes de conifères	226 354	19 %
Bois de trituration	224 353	19 %
Autres bois d'industrie	2 463	0 %
Bois énergie	435 996	37 %
Total récolte	1 184 036	-
<i>Dont bois certifié</i>	702 089	59 %
<i>Dont exporté</i>	42 311	4 %

SSP, Agreste - Enquête de branche
- Exploitations forestières et scieries (EXFSRI)

Haies bocagères et peupleraies

Le département de la Manche se distingue par une forte présence de haies bocagères et alignements d'arbres qui couvrent au total une surface presque équivalente à celle de la forêt dans ce département. L'Orne et le Calvados sont également bien pourvus en boisement de type bocager.

L'observatoire du bocage du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, qui couvre une partie de l'Orne et de la Manche, suggère une stabilisation de la densité linéaire de haies à 68 mètres / hectare sur la période 2000 - 2010, alors qu'elle avait fortement régressé dans les décennies précédentes (135 m/ha en 1950).

La haie bocagère et les peupleraies fournissent du bois, pour différents usages. Outre ses fonctions environnementales, la haie offre des ressources en bois de chauffage et en bois d'œuvre, notamment grâce aux arbres de haut jet. Le bois issu des peupliers est notamment utilisé par les industries (boîtes de camembert, bourriches, barquettes...).

Une filière en mutation

Même s'il reste encore quelques gisements sous exploités, la forêt normande est globalement bien valorisée. Au niveau de la transformation, la région compte de nombreuses entreprises dans les secteurs de la menuiserie, de l'ameublement, de l'agencement, du bâtiment et de la construction. Ce dernier est d'ailleurs en pleine expansion.

Avec de nombreuses entreprises artisanales, la filière bois-forêt contribue au maintien d'activités dans les pôles d'emploi ruraux de la région.



© Adobe Stock

Chiffres clés

- **17 % du territoire régional en forêts**
- **11^e région de France métropolitaine sur ce critère**
- **1,184 million de m³ de bois récolté**
- **59 % sous certification**

Sources :
SSP : SAA, Récolte de bois et production de sciages
DRAAF - SRISE Normandie
Professions bois
Parc Naturel Régional Normandie-Maine